



refus carte bancaire et chèque

Par **domieline**, le **24/07/2012** à **20:05**

bonjour,

je sais qu'il existe une affichette pour signaler à l'entrée de mon commerce le fait que je prends ni les chèques ni les paiements par carte bleue . J'aimerais savoir si vous pouvez m'indiquer où je pourrais la trouver : quel site et si nécessaire quel coût ?

Merci de me répondre rapidement.

domieline.

Par **janus2fr**, le **25/07/2012** à **09:37**

Bonjour,

Lorsqu'un commerçant refuse les chèques ou les CB, la loi lui impose de l'afficher clairement dans un endroit bien visible du magasin.

Cet affichage n'a pas d'imposition de forme, vous pouvez tout à fait écrire à la main sur une affichette que vous n'acceptez pas les chèques et CB.